



Embassy of India
Abidjan

PRESS RELEASE

Bringing 'Thuraya' Satellite phones by foreigners into India

Attention is invited to the existing guidelines of Department of Telecommunications (DOT), Ministry of Communications and Information Technology, Government of India whereby use of any kind of satellite phone in India is permissible only after obtaining a license from the DOT. Presently, use of specific types INMARSAT terminal only is permitted by the DOT, while use of 'Thuraya' satellite phone in India without specific permission of DOT is illegal. Thus, unauthorized use of a satellite phones in India attracts penal provisions under section 20 and 21 of the Telegraph Act, 1885 for violation of provisions of Section 4 of the said Act.

2. It is, therefore, decided that arriving passengers importing satellite telephones as baggage shall be required to declare the same to the Customs on arrival. Any such satellite phone declared to Customs shall be allowed clearance subject to production of permission for use from DOT, Government of India. Satellite phones imported for use in India without valid permission of DOT will be detained and appropriate action in accordance with law initiated.



Embassy of India
Abidjan

Communiqué de presse

Importer les téléphones satellitaires « Thuraya » par des étrangers en Inde

L'attention est attirée sur les directives existantes du Département des Télécommunications (DOT) du Ministère des Communications et des Technologies de l'Information du Gouvernement indien, selon lesquelles l'utilisation de tout type de téléphone satellitaire en Inde n'est autorisée qu'après obtention d'une licence du DOT. Actuellement, seule l'utilisation de certains types de terminaux INMARSAT est autorisée par le DOT, l'utilisation du téléphone satellitaire 'Thuraya' en Inde sans autorisation spécifique du DOT est donc illégale. Ainsi, l'utilisation non autorisée d'un téléphone satellitaire en Inde tombe sur le coup des dispositions pénales prévues aux articles 20 et 21 de la loi de 1885 sur le Télégraphe en cas de violation des dispositions de l'article 4 de ladite loi.

2. Il est donc décidé que les passagers à l'arrivée qui importent des téléphones satellitaires comme bagages seront tenus de les déclarer à la douane à leur arrivée. Un tel téléphone satellitaire déclaré à la douane est autorisé au dédouanement sous réserve de la production de l'autorisation d'utilisation du DOT, Gouvernement de l'Inde. Les téléphones satellitaires importés pour une utilisation en Inde sans autorisation valide du DOT seront confisqués et des mesures appropriées conformément à la loi seront prises.
